

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 24 SEPTEMBRE 2012

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 26 septembre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n°15 de Mme L.-M. Graden et de M. J. Hayoz, ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant d'étudier l'aménagement d'une place de jeux dans le quartier du Bourg, en particulier au Marché-aux-Poissons.

Ce postulat met en exergue le fait que le quartier du Bourg ne dispose d'aucune place de jeux, ce qui impose à ses habitants de se rendre aux Grand-Places, au quartier d'Alt, à la place de jeux de la Neuveville ou à celle de l'Auge.

Réponse du Conseil communal

Cette demande doit être mise en relation avec les réflexions et processus engagés par le Conseil communal, dans le but de revitaliser le quartier du Bourg.

Cette revitalisation ne peut être obtenue sans agir sur différents domaines, en particulier la mise en valeur du patrimoine historique et l'aménagement des espaces publics en vue d'augmenter, de façon significative, la qualité de vie des habitants, mais également l'accueil réservé aux hôtes touristiques de la ville historique.

Afin d'atteindre ces objectifs, le Conseil communal a entrepris dès 2010 l'élaboration d'un plan directeur pour la ville historique, étant précisé que le chapitre d'ores et déjà rédigé et mis en consultation, concerne spécifiquement l'espace public.

Afin de répondre aux nombreuses critiques exprimées en particulier par les commerçants et responsables d'établissements publics, mais également par de nombreux résidents, il s'est avéré indispensable de compléter le document susmentionné en particulier par un chapitre traitant spécifiquement du stationnement.

En effet, la résolution du remplacement des places de parc qui doivent être supprimées dans le but de libérer l'espace en surface, en particulier les places urbaines, dont le Marché-aux-Poissons, est indispensable pour permettre la requalification du site.

Le groupe de travail constitué par le Conseil communal a désormais terminé ses réflexions, ce qui permettra de prendre une décision au cours du second semestre 2012 en vue de mettre le document 'Plan Directeur complété' en consultation, d'ici à la fin de l'année.

Le cas spécifique de la place de jeux souhaitée par les postulants sera traité dans un deuxième temps, une fois la mise en consultation aboutie. Il conviendra de sélectionner le meilleur lieu en collaboration avec les associations de quartier, mais également avec les services chargés de la protection du patrimoine, de manière à trouver une solution de qualité facilement accessible, qui saura tirer partie du contexte très particulier du Bourg, mais également de ses contraintes en termes de protection du patrimoine notamment.

Le Conseil communal s'engage, dans le cadre de la présente réponse, à mettre sur pied un groupe de travail qui sera chargé d'investiguer sur différents sites, afin de sélectionner la solution la meilleure au terme d'une analyse multicritères."